

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 26/01/2016

Réception par le Prefet : 26/01/2016

Publication : 29/01/2016



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-1-7-1

Séance du vendredi 22 janvier 2016

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET AU PATRIMOINE

Présidence de : M. Rémy WITH, 1^{er} Vice-Président

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES : M. HEMEDINGER, Mme LUTENBACHER, M. STRAUMANN Président du Conseil Départemental.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.

M. SCHELLENBERGER donne procuration à M. HABIG.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente ;

VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption et l'exécution des budgets ;

VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative à la modification des délégations du Conseil départemental à la Commission Permanente ;

VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-8-1-2 du 4 décembre 2015 relative à l'exécution par anticipation du Budget départemental ;

VU les statuts du Syndicat Mixte du Hohlandsbourg du 5 avril 2002 ;

VU les statuts du Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan du 23 juin 2006 ;

- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2013-3-7-3 du 15 mars 2013 relative à la convention cadre pour le développement culturel du site patrimonial textile de Wesserling 2013 à 2016 signée le 08 avril 2013 ;
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2012-6-7-3 du 5 décembre 2012 relative à la Convention 2013-2016 entre les Dominicains, l'Etat, la Région, le Département, la Ville de Guebwiller et la Communauté de Communes signée le 26 avril 2013 ;
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2013-1-7-1 du 18 janvier 2013 relative à la Convention entre le Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC) et le Département, signée le 1^{er} février 2013 ;
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2015-10-7-1 du 13 novembre 2015 relative à la convention entre le Département du Haut-Rhin et le Centre Départemental d'Histoire des Familles signée le 20 novembre 2015 ;
- VU le rapport du Président du Conseil départemental ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

↳ attribue et autorise le versement :

- d'un montant de 228 800 € au Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan (PAIR) au titre de la participation statutaire obligatoire 2016 du Département correspondant à la fraction versée en 2015 pour la même période de référence (janvier à avril);
- d'un montant de 66 000 € au Syndicat Mixte du Hohlandsbourg au titre de la participation statutaire obligatoire 2016 du Département correspondant à la fraction versée en 2015 pour la même période de référence (janvier à avril) ;
- d'une subvention de 168 000 € à l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling, correspondant à 40% de la subvention allouée en 2015 ;
- d'une subvention de 20 000 € au Centre Départemental d'Histoire des Familles (CDHF) pour faire face aux charges relatives à sa dissolution et sa liquidation, correspondant à 6 % de la subvention allouée en 2015 ;
- d'une subvention de 349 600 € aux Dominicains de Haute Alsace, correspondant à 40 % de la subvention allouée en 2015 ;
- d'une subvention de 400 000 € au Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC), correspondant à 39,6 % de la subvention allouée en 2015.

Ces montants seront imputés sur les lignes du budget départemental 2016 sur les programmes suivants :

- D711 – D 712 : Soutien à l'Animation du Patrimoine, pour un montant de **482 800 €** sur les imputations 65-312-6561-2277-014, 65-312-6574-2277-014 et 65-312-6574-2287-014 ;
- D722 : Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels, pour un montant de **349 600 €** sur l'imputation 65-311-6574-2357-371 ;
- D726 : Enseignement Artistique et Pratique, pour un montant de **400 000 €** sur l'imputation 65-311-6574-2397-371.

⇒ approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions et avenants suivants, formalisant l'octroi des aides départementales précitées :

- avenant n° 1 à la convention du 20 novembre 2015 avec le CDHF, joint en annexe 1 au rapport ;
- avenant n° 4 à la convention du 8 avril 2013 avec l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling, joint en annexe 2 à la présente délibération ;
- avenant n° 4 à la convention du 26 avril 2013 avec les Dominicains de Haute-Alsace, l'Etat, la Région, le Département, la Ville de Guebwiller et la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, joint en annexe 3 à la présente délibération;
- convention financière avec le CDMC établie en application de la convention de partenariat 2013/2016 du 1er février 2013, jointe en annexe 4 à la présente délibération.

⇒ proroge jusqu'au 31 décembre 2016 le délai de validité de l'aide départementale d'investissement de 3 690 000 € accordé lors de la Commission permanente du 22 janvier 2010 en faveur du Syndicat Mixte du Hohlandsbourg concernant les travaux de revalorisation du site.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité

Mme Brigitte KLINKERT ne participe pas

au vote en tant que Présidente des Dominicains de Haute Alsace